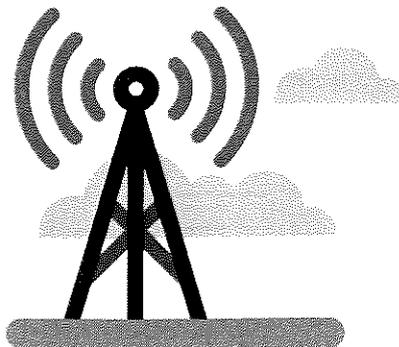


Antennes relais :

Dossier d'Information Mairie (DIM)



Lorsqu'un opérateur de téléphonie mobile envisage une nouvelle implantation ou une modification substantielle d'une antenne-relais existante, il réalise un dossier d'information que le public peut consulter : le **Dossier d'Information Mairie (DIM)**.

En bref

Les Dossier d'Information Mairie (DIM) permettent d'évaluer et d'apprécier le projet d'implantation ou de modification d'antennes relais des opérateurs de téléphonie mobile. Ils sont consultables par les usagers, pendant une durée de 3 semaines, à la mairie ou sur le site internet de la commune. Leurs éventuelles observations seront transmises aux opérateurs qui y apporteront, si nécessaires, des réponses argumentées.

***Bon à savoir :** la commune n'a pas le pouvoir d'accepter ou de refuser un projet de création ou de modification d'antenne relais. C'est l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR), établissement public administratif placé auprès du ministre de l'Économie et des Finances, qui gère l'ensemble du spectre des fréquences utilisées pour toutes les communications sans fils et délivre les autorisations d'implantation.*

Pour qui ?

Toute personne souhaitant se renseigner sur les projets d'implantation ou de modification d'antennes-relais sur la commune de Manneville-la-Goupil.

La démarche

Le DIM est transmis par les opérateurs au maire minimum 1 mois avant le dépôt de la demande d'autorisation d'urbanisme pour les nouvelles installations et 1 mois avant le début des travaux pour les modifications substantielles nécessitant une nouvelle demande d'accord ou d'avis de l'ANFR.

La commune met le dossier d'information mairie (DIM) transmis par les opérateurs **à disposition du public, au plus tard 10 jours après sa réception, pendant une durée de 3 semaines.**

Le DIM contient l'adresse de l'installation, le calendrier de déroulement des travaux, la date prévisionnelle de mise en service, les caractéristiques techniques de l'installation (nombre d'antennes, fréquences utilisées, puissance d'émission...), les photos avant et après installation. Il recense également la liste des crèches, établissements scolaires et établissements de soins permanents situés à moins de 100 m de l'installation.

Le rôle du maire

En matière d'urbanisme, en ce qui concerne les installations radioélectriques, le maire veille au respect :

- Des règles générales d'urbanisme et de celles du plan local d'urbanisme ;
- Des règles de protection renforcées dans les secteurs protégés (secteur sauvegardé, site classé, réserve naturelle, etc.).

En matière d'exposition du public aux ondes électromagnétiques, en ce qui concerne les installations radioélectriques, le maire peut :

- Valider les demandes de mesure d'exposition dans le cadre du dispositif national de surveillance de l'ANFR ;
- Faire réaliser des mesures sur leur territoire ;
- Demander au Préfet la réunion d'une instance de concertation départementale (ICD) lorsqu'ils estiment qu'une médiation est requise.

De quelles informations dispose le maire ?

- Pour localiser les antennes existantes et les mesures déjà réalisées : la carte Cartoradio de l'ANFR.
- Pour identifier la couverture de la commune : <https://monreseaumobile.arcep.fr/>

Comment informer les riverains ?

La mise à disposition aux habitants du DIM est de la responsabilité du maire et doit intervenir au plus tard 10 jours après réception de l'ensemble des informations.

Il n'y a pas d'obligation de moyens quant à cette mise à disposition des habitants, qui doit prendre en compte les spécificités et les ressources de la collectivité locale. Elle peut donc être satisfaite, à titre d'exemple, grâce à une mise à disposition du dossier papier en mairie ou une mise en ligne sur le site internet de celle-ci.

Ce que la commune peut exiger des opérateurs

La loi n°2015-136 du 9 février 2015, dite loi "Abeille", relative à la sobriété, à la transparence, à l'information et à la concertation en matière d'exposition aux ondes électromagnétiques renforce le rôle du maire :

- Il reçoit et met à disposition des habitants les dossiers d'information transmis par les exploitants de stations radioélectriques pour l'implantation ou la modification substantielle d'un site ;
- Il peut exiger une simulation de l'exposition aux ondes émises par une installation avant son implantation ;
- Il peut exiger un état des lieux des installations existantes.

Depuis le 1er janvier 2014, le financement des mesures repose sur un fonds public alimenté par une taxe payée par les opérateurs de téléphonie mobile. Ce fonds est géré par l'ANFR. Ce dispositif renforce la transparence et l'indépendance du financement des mesures d'exposition aux ondes électromagnétiques. Il permet à toute personne de faire mesurer l'exposition aux ondes électromagnétiques, aussi bien dans les locaux d'habitation que dans des lieux accessibles au public, comme les parcs ou les commerces.

Cette démarche est gratuite et à faire sur le site mesures.anfr.fr.

Introduction

Le déploiement du Très Haut Débit est un enjeu majeur et une priorité pour SFR. Sur le marché des télécoms, SFR est le deuxième opérateur en France avec des positions d'envergure sur l'ensemble du marché, que ce soit auprès du grand public, des entreprises, des collectivités ou des opérateurs.

Grâce à ses investissements massifs, SFR ambitionne de créer le leader national de la convergence du Très Haut Débit Fixe-Mobile.

SFR propose une offre complète de services d'accès à Internet, de téléphonie fixe et mobile et de contenus audiovisuels et se positionne également comme un expert de solutions de communications unifiées, d'Internet des Objets et de Cloud Computing pour les entreprises. Pour le grand public, le groupe commercialise ses offres sous les marques SFR et RED by SFR et pour l'entreprise, sous la marque SFR Business.

Pourquoi créer une nouvelle antenne-relais ?

Nous prévoyons d'installer une nouvelle antenne-relais sur votre commune pour vous permettre de disposer d'un réseau de qualité sur une zone jusqu'alors mal couverte et/ou vous permettre de continuer à téléphoner ou naviguer sur Internet tout en évitant la saturation des réseaux, conformément à nos obligations réglementaires.

Pour notre projet, l'emplacement suivant a été retenu dans le respect de l'ensemble des contraintes réglementaires pour offrir la meilleure qualité de service.



Plan de situation



Caractéristiques du projet

Coordonnées géographiques en Lambert :

- X : 897582 m

- Y : 2098349 m

- Z : 560 m NGF

Dossier d'urbanisme

Déclaration préalable		Permis de construire	
<input checked="" type="checkbox"/> Oui	<input type="checkbox"/> Non	<input type="checkbox"/> Oui	<input checked="" type="checkbox"/> Non

Calendrier indicatif des travaux :

Calendrier indicatif des travaux : 1^{ème} semestre 2025

Date prévisionnelle de mise en service : 2^{er} semestre 2025

La date effective de début de travaux du site sera transmise ultérieurement à la mairie.

Caractéristiques d'ingénierie radio :

- 3G, 4G et 5G avec antennes à faisceaux Fixes de gain 17 dBi

Systèmes	Actuel		A terme		Puissance PIRE (dBW) Par Opérateur	Azimuts	Tilt	HBA ¹
	SFR	Bytel	SFR	Bytel				
4G - LTE 700	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	30	60°/180°/310°	6°/6°/4°	19.97m
4G - LTE 800	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	33	60°/180°/310°	6°/6°/4°	19.97m
3G - UMTS 900	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	33	60°/180°/310°	6°/6°/4°	19.97m
4G - LTE 1800	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	33	60°/180°/310°	6°/6°/4°	19.97m
4G - LTE 2100	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	35	60°/180°/310°	6°/6°/4°	19.97m
5G - NR 2100	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>				
4G - LTE 2600	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	36	60°/180°/310°	6°/6°/4°	19.97m

¹ Hauteur Bas d'Antenne



Tableau de correspondance des puissances pour une antenne typique de gain 17dBi :

PIRE ² (dBW)	PAR ³ (dBW)
30	28
33	31
34	32
35	33
36	34
40	38

- 5G avec antennes à faisceaux orientables de gain 24 dBi

Systèmes	Actuel		A terme		Puissance PIRE (dBW) Par Opérateur	Azimuts	Tilt	HBA ⁴
	SFR	Bytel	SFR	Bytel				
5G – NR 3500	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	46	60°/180°/310°	6°/6°/4°	23.07m

Adresse de la Direction Régionale Technique chargée du dossier :

SFR

Stéphanie QUENTIN

stephanie.quentin@sfr.com

Parc Technologique - 452 cours du 3ème Millénaire

69792 SAINT PRIEST CEDEX

² Puissance Isotrope Rayonnée Equivalente

³ Puissance Apparente Rayonnée

⁴ Hauteur Bas d'Antenne



Déclaration ANFR

1. Conformité de l'installation aux périmètres de sécurité du guide technique DR 17

Oui non

2. Existence d'un périmètre de sécurité accessible au public :

Oui, balisé oui, non balisé non

Périmètre de sécurité : zone au voisinage de l'antenne dans laquelle le champ électromagnétique peut être supérieur au seuil du décret ci-dessous.

3. Le champ radioélectrique maximum qui sera produit par la station objet de la demande sera-t-il inférieur à la valeur de référence du décret n°2002-775 du 3 mai 2002 en dehors de l'éventuel périmètre de sécurité ?

Oui non

4. Présence d'un établissement particulier de notoriété publique visé à l'article 5 du décret n°2002-775 situés à moins de 100 mètres de l'antenne d'émission

Oui non



Description détaillée du projet

Dans le cadre du projet décrit dans ce dossier, SFR prévoit de déployer un nouveau site dont, les systèmes et fréquences seront :

La 3G en U900, la 4G en L700, L800, L1800, L2100, L2600 et la 5G en NR2100
Et NR3500.

Ce projet consiste à déployer 3 antennes à faisceaux fixes pour la 2G/3G/4G et 3 antennes à faisceaux orientables pour la 5G.

Ces antennes seront fixées sur mat sur toit-terrasse 24m de hauteur.

La zone technique sera aménagée au pied du pylône.

Pour les projets prévoyant la 5G NR2100 *:

Ce projet consiste à assurer une continuité de service 5G entre les sites 5G NR 3500 (antennes à faisceaux orientables) existants ou à venir, par une évolution logicielle du réseau existant LTE 2100 (antennes à faisceaux fixes).

Ce projet sera sans impact visuel.

La puissance étant conservée à l'identique et les antennes étant inchangées, il n'y aura pas d'évolution du niveau de champ électromagnétique.

Pour les projets prévoyant la 5G NR3500 *:

Ce projet consiste à déployer une antenne à faisceau orientable par secteur, dans les mêmes azimuts que les antennes à faisceaux fixes.

* L'introduction de la technologie 5G fait l'objet d'une autorisation préalable de l'Agence nationale des fréquences pour chacun des sites concernés. Elle s'inscrit dans le respect strict et continu des valeurs limites d'exposition du public aux champs électromagnétiques établis par le décret 2002-775 du 3 mai 2002.



Extrait du plan cadastral

Département :
HAUTE SAVOIE

Commune :
SAINTE-JORIOZ

Section : E
Feuille : 000 E 01

Echelle d'origine : 1/2000
Echelle d'édition : 1/1000

Date d'édition : 27/11/2024
(Niveau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC46
62022 Direction Générale des Finances Publiques

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Le plan visualisé sur cet extrait est géré par le Centre des Impôts Foncier (ANIECY) Centre Des Impôts Foncier (ANIECY) Case administrative 7, rue Duperré 74040 74040 ANNECY tél 04 50 08 40 43 - fax cedf.aniecy@dgfp.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par

cadastre.gouv.fr

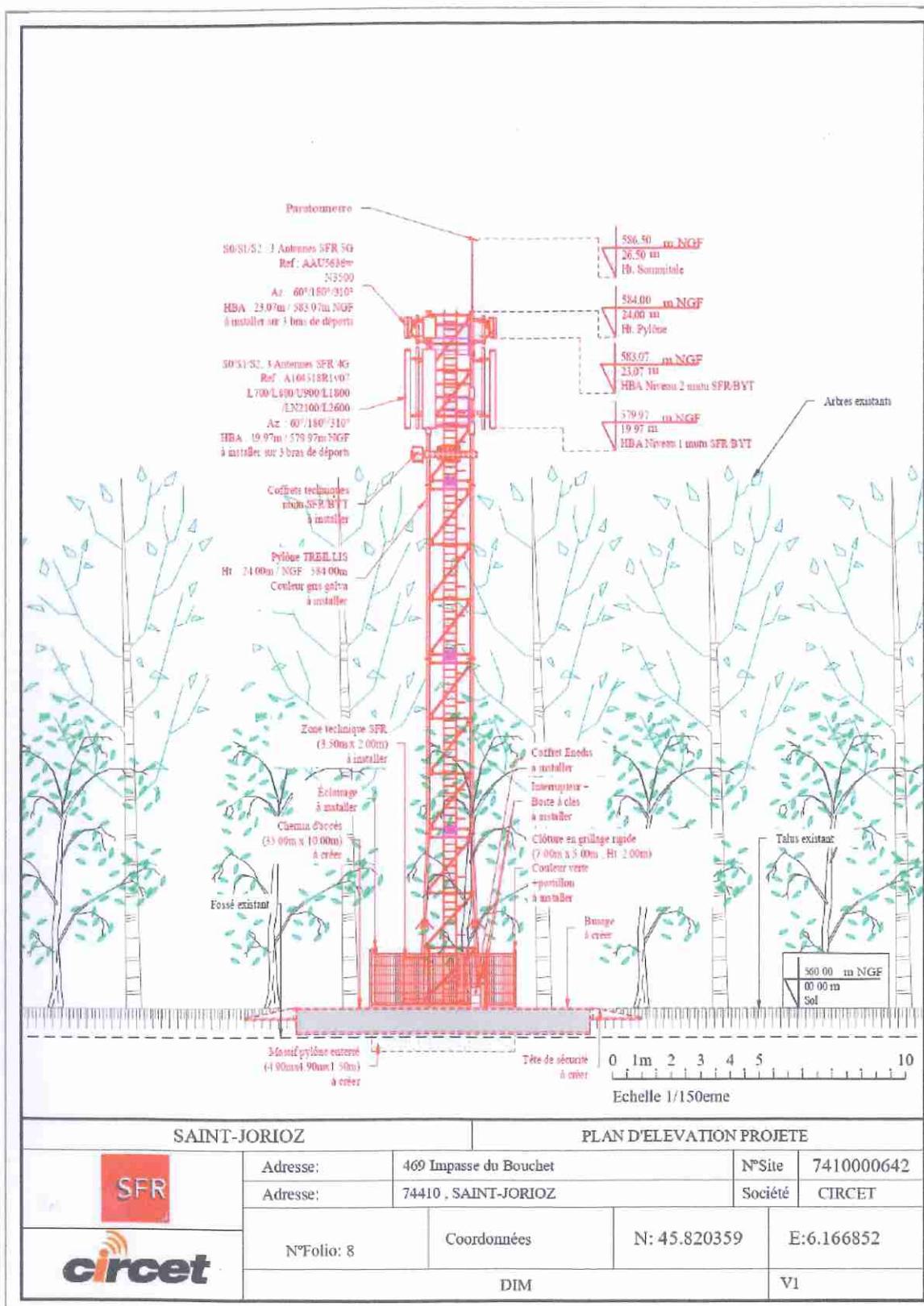
SITE N° 7410000642
X=897582m - Y=2098349m

ADRESSE : 469 Impasse du Bouchet
74410, SAINT-JORIOZ
Parcelle 154 Section 0E
NGF AU SOL : 560.0m

SAINT-JORIOZ		PLAN DE CADASTRE	
	Adresse:	469 Impasse du Bouchet	N°Site 7410000642
	Adresse:	74410, SAINT-JORIOZ	Société CIRCET
	N°Folio: 1	Coordonnées	N: 45.820359 E:6.166852
	DIM		V1



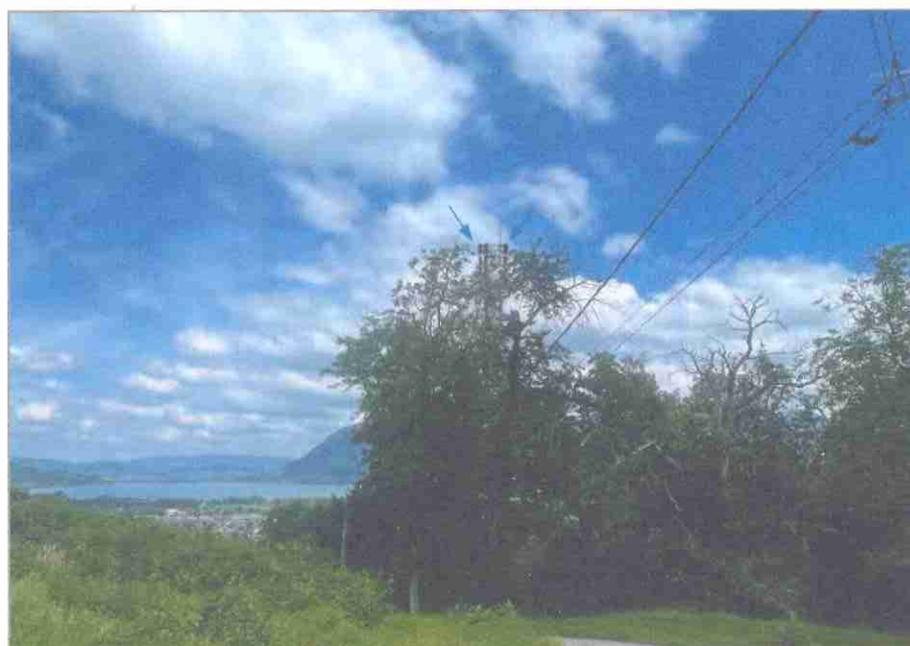
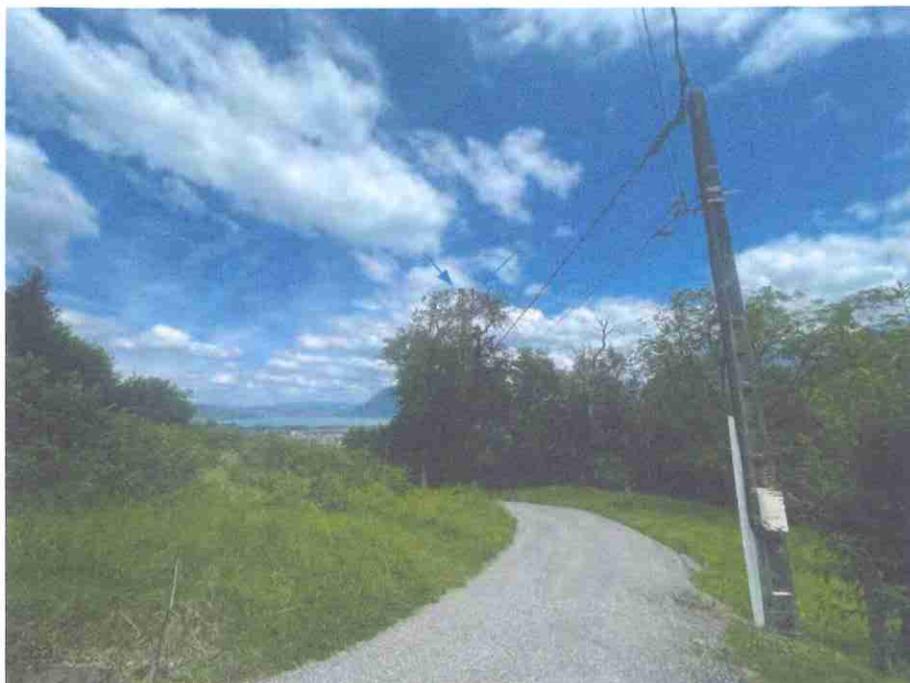
Plan en élévation - Après travaux



Photographies avant travaux Vue 1



Photographies après travaux Vue 2



Photographies après travaux Vue 3

